

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2016

L'An **Deux Mille Seize**

Le **Mardi Vingt Huit Juin**

A vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HEMART, DARRAGON, , SAUVAL, CORREIA, TRANCART, FRION, SENECHAL, BON, HARY, FORESTIER, JACOILLOT, FAUVEAUX, HOUARD, CRINON, DENANCY, HENOCQ, ROC, VELCIN, BENEDICTO-MILLA, ROCHOWIAK, BOYER.

POUVOIRS :

Mme SELLIER à Mme VELCIN ;
M. HEBERT à M. SAUVAL ;
M. COURTOT à M. DARRAGON ;
Mme BASILLE à Mme CORREIA ;
Mme FLATRES à M. ROC.

ABSENT : M. PORTRAIT.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Ludivine BENEDICTO-MILLA est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation ;
2. Compte de gestion du Receveur municipal ;
3. Compte administratif 2015 ;
4. Affectation des résultats ;
5. Budget supplémentaire 2016 ;
6. Révision des tarifs ALSH, activités périscolaires, restauration scolaire ;
7. Rémunération des animateurs ;
8. Centre de révision du baccalauréat : adaptation de la délibération ;
9. Révision des tarifs de location des salles communales ;
10. Régies de recettes : abrogation de délibérations ;
11. Fonds de caisse de régie : Prise en charge par la commune ;
12. Mise en place d'éclairage par LED à l'école : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire ;
13. Travaux de remplacement de menuiserie à l'école : Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif transitoire d'accompagnement ;
14. Mise en place d'une convention avec le CCAS ;
15. Mise en place de la TLPE (taxe locale pour la publicité extérieure) :

16. Rapport annuel sur les marchés publics ;
17. Rapport annuel sur les opérations immobilières ;
18. Formation des élus : tableau annuel ;
19. Plan local d'urbanisme : création d'une commission spécifique chargée du suivi des études relatives à ce dossier ;
20. Rétrocession de la rue George Sand dans le domaine communal ;
21. Tirage au sort des jurés d'Assises 2017 ;
22. Questions orales

L'ordre du jour est abordé de suite :

3. Décisions du Maire prise dans le cadre de sa délégation :

- **Signature d'un contrat avec le cabinet Diverscités**

SALOUEL, le 26 avril 2016

Le Maire de la Commune de SALOUEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 donnant délégations au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016, prescrivant le lancement d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

CONSIDERANT la nécessité d'être assisté techniquement dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

DECIDE

Article 1^{er} : Un contrat sera signé avec le Cabinet DIVERSCITES - Atelier des Territoires - 4 route de Glisy - 80440 BOVES pour aide technique dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Le Maire,
Jean-René HEMART.

- **CPIE : renouvellement de la convention.**

SALOUEL, le 13 mai 2016

Le Maire de la Commune de SALOUEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 donnant délégations au Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre des travaux d'entretien et d'aménagement de l'espace rural dans la commune,

DECIDE

Article 1^{er} : Une convention sera signée avec le CPIE Vallée de Somme (atelier d'insertion « les chemins de l'Espoir ») pour l'année 2016, concernant l'exécution de travaux d'entretien et d'aménagement dans la commune sur une durée de 12 jours pour un montant total de 8 124 €.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Le Maire,
Jean-René HEMART.

4. Compte de gestion du Receveur municipal :

Le compte de gestion du Receveur municipal est présenté au Conseil municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal DECLARE à l'unanimité :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Compte administratif

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à	2 667 816.58 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à	2 776 694.23 €
La section de fonctionnement présente un excédent de	108 877.65 €.

Monsieur le Maire quitte la salle,

Et sous la Présidence de M. Franck DARRAGON, 1^{er} Adjoint, il est procédé aux votes des chapitres budgétaires chapitre par chapitre.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 738 195.61 euros.

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 012 : Charges du personnel : 1 617 296.06 euros.

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 207 379.83 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 66 : Charges Financières :

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles : 1 175.99 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 042 Opérations d'ordres (dont dotations aux amortissements) : 103 769.09 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 63 024.89 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 70 : Ventes des services, du Domaine : 191 159.59 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 985 897.44 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 74 : Dotations et Participations : 1 384 530.68 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 103 327.87euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 76 Produits financiers : 5.49 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 48 748.27 euros

24 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Il est ensuite donné lecture de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 331 856.06 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 283 309.69 €

La section d'investissement présente un déficit de : **48 546.37 €.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				Montant
16818 01		Capital des emprunts		41 444,87 €
202 01		Frais liés à l'élaboration de documents d'urbanisme		9 841,26 €
21318 64 P42		Crèche Petit Prince : travaux sur toiture		7 968,00 €
2182 020		Acquisition d'un véhicule (Renault Kangoo)		16 558,50 €
2183 020		Matériel bureau et matériel informatique		11 274,87 €
		scanners de bureau	2622,06	
	P61	Logiciel gestion RS/PS/TAP/ALSH	4512,00	
		Ordinateur et caisson PM	1664,81	
		Tablettes multimédia	1098,00	
		Ordinateur ALSH	1378,00	
2184 020 P61		Mobilier		6 684,77 €
		Mobilier et chaises Salle des Events	5520,36	
		Mobilier de bureau	589,49	
		Fauteuil ergonomique	574,92	
2184 212		Mobilier classe CM ²		521,52 €
2188 020		Matériels divers		9 300,49 €
		Rayonnage pour Services techniques	4644,00	
		Kit accessoire pour découpeuse/ponce	301,98	
		Chariots d'entretien	1775,28	
		Autolaveuse monobrosse	956,40	
		Lampes LED pour signalisation chantie	231,00	
		Tondeuse prof W721	1391,83	
2188 212		Tableau classe		377,21 €
2188 251		Restaurant scolaire : Armoires froides		3 996,00 €
2188 421		Matériels de camping (suite appel à projet CAF)		2 432,34 €
		Centre de loisirs : meubles à dessin		1 314,72 €
2188 821		Jeux de plein air		20 760,00 €
		Clôture jeux de plein air		5 453,30 €
		Buts de football et panier basketball plaine rue du 8/5		1 656,00 €
		Filet pare-balles terrain de street hockey		7 596,00 €
2152 821 P43		Vitrines Ecole et Cimetière + panneau signalisation		2 787,45 €
2313 30 P50		Salle des Tilleuls :		10 724,96 €
		réfection bardage	6024,00	
		remplacement porte extérieurs	1673,60	
		détecteur incendie	1200	
		défibrillateur	1827,36	
2313 212 P60		Travaux d'accessibilité, économie d'énergie au groupe scolaire		2 866,08 €
2313 020		Travaux d'accessibilité, économie d'énergie dans les bâtiments communaux		19 119,76 €
2313 212		Garderie : remplacement porte		2 199,44 €
2313 212 P60		Réfection de la toiture de la garderie		11 321,04 €
2313 30		Travaux d'accessibilité, économie d'énergie à la salle des Events		1 662,38 €
2313 64		Crèche Nid d'abeilles : détecteur incendie		2 820,00 €
2315 821 P68		Travaux de voirie (Allée H Grémont, Terrain basket, Monts		87 537,60 €
2315 814 P47		Eclairage public (remplit 2 armoires électriques)		34 975,20 €
2315 823 P74		Création d'un espace ludique au marais communal		8 662,30 €
				331 856,06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Montant
1068.	01	Excédent de fonctionnement capitalisés	60 000,00 €
10222.	01	FCTVA	108 104,10 €
10223.	01	Taxe d'urbanisme	6 752,02 €
1321.	020	Subvention CAF (Tappel à projet camping)	1 540,48 €
1321.	821	Subvention CAF (appel à projet informatique)	3 144,00 €
040		Amortissements des immobilisations	101 969,09 €
192	01	Reprise véhicule (suite achat)	1 800,00 €
			283 309,69 €

Le conseil municipal ADOPTE (2 abstentions sur chaque chapitre budgétaire) le Compte administratif 2015.

Le groupe « ensemble avec la Gauche pour Salouel » justifie son abstention du fait de ne pas avoir approuvé le vote de budget de l'année 2015.

6. Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat de clôture CA 2015	Virement à la section d'invest (1068)	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde Restes à réaliser 2015	Chiffres 2015 à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	1 102 561.07 € A		- 48546.37 € C	D : 1 026 097.00€ R : 61 852.00€	- 964 245.00 € Rec - Dép : E	89 769.70 € A+C+E : F
Fonctionnement	303 497.23 € A	60 000.00 € B	108 877.65 € C			352 374.88 € A-B+C : G

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation des résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE (24 voix POUR, 2 Voix CONTRE) d'affecter le résultat comme suit :

A-B+C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un déficit antérieur de fonctionnement	
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 (si G en excédent)	352 374.88 € H+I+J : G
Affectation obligatoire	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (compte 1068)	H
Solde disponible comme suit	352 374.88 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	88 000,00 € I
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	264 374 € J
Total affecté au compte 1068	88 000,00 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 (si G en déficit) déficit à reporter (ligne 002)	

Le groupe « Ensemble avec la Gauche pour Salouel » estime que la part affectée à la section d'investissement aurait pu être moindre afin de garder une marge de manœuvre plus importante en fonctionnement et ainsi éviter les hausses de tarifs prévues à l'ordre du jour de la présente séance.

M. le Maire quant à lui, estime que malgré les contraintes budgétaires, il convient de continuer à investir.

M. Darragon rappelle que des investissements sont indispensables pour assurer le fonctionnement des services. Ils servent notamment les écoles par l'achat de mobilier ou encore de micro-ordinateurs.

7. Budget supplémentaire 2016 :

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire 2016 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 257 668 €

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chap/ art(1)	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	729 125.00	183 100,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	23 000.00	4 000.00
60611	Eau et assainissement	7 000.00	1 000.00
60612	Energie - Electricité	155 000.00	5 000.00
60621	Combustibles	1 500.00	500.00
60622	Carburants	8 000.00	100.00
60623	Alimentation	75 000.00	7 000.00
60631	Fournitures d'entretien	9 000.00	1 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000.00	0.00
60633	Fournitures de voirie	2 000.00	2 000.00
60636	Vêtements de travail	5 000.00	1 300.00

6064	Fournitures administratives	4 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	9 500,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	34 000,00	4 000,00
6132	Locations immobilières	25,00	0,00
6135	Locations mobilières	30 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	50 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	9 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	21 000,00	5 500,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00
6161	Multirisques	25 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700,00	0,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	3 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	16 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	9 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	110 000,00	25 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00
63512	Taxes foncières	8 600,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 530 000,00	60 000,00
6331	Versement de transport	14 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	880 000,00	5 000,00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	7 000,00	0,00
64118	Autres Indemnités titulaires	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	130 000,00	25 000,00
64162	Emplois d'avenir	19 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A F.	160 000,00	5 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	222 500,00	10 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel Versement au	40 000,00	0,00
6456	F.N.C. supplément familial	8500,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9000,00	9 000,00
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL.	500,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00
6468	Autres charges	5 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	210 000,00	2 000,00

6531	Indemnités	85 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00
6535	Formation	500,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00
6554	Contrib organismes de regroupement	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. en. territoriales	85 500,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	13 000,00	0,00
6574	Subv. fonct Associat personnes privées	14 000,00	2 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		2 469 125,00	245 100,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	9 500,00
673	Titres annulés (sur exercices ant.)	2 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	9 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	777,00	3 068,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 471 902,00	257 668,00
023	<i>Virement à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	Opérat. ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	101 300,00	0,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
676 68	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
68111	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>101 300,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		101 300,00	0,00
043	 Opérat ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		101 300,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT OE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 573 202,00	257 668,00

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 183 100 euros.

24 voix POUR, 2 Abstentions (ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Mme Hénocq se félicite de l'accompagnement de la Commune aux élèves et corps enseignants pour l'achat de manuels rendus nécessaires par la réforme des programmes scolaires (article 6067).

Chapitre 012 : Charges du personnel : 60 000 euros.

24 voix POUR, 2 Abstentions (ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Mme Rochowiak estime que la somme de 25 000 euros inscrite à l'article 64131 est « importante ». M. le Maire lui indique que cet article inclut les rémunérations des animateurs (TAP et Périscolaires, ainsi que celles des agents remplaçant les agents titulaires placés en congés de maladie).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 000 euros

Voté à l'unanimité.

Chapitre 66 : Charges Financières :

pas de crédits supplémentaires.

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles : 9 500 euros :

24 voix POUR, 2 Abstentions (ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 3 068 euros :

Voté à l'unanimité

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements :

pas de crédits supplémentaires.

Section de Fonctionnement – Recettes :

Chap/art	Libellé (1)	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	20 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	164 200,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00
70323	Redev. Occup° domaine public communal	3 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 000,00	0,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	200,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	35 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	994 502,00	1 242,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	793 103,00	1 242,00
7321	Attribution de compensation	79 399,00	0,00
7325	Fonds péréquation ress. interco. commun.	50 000,00	0,00
7336	Droits de place	14 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	26 000,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	2 000,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	30 000,00	0,00
74	Dotations et participations	1 292 500,00	-32 948,00
7411	Dotation forfaitaire	980 000,00	-20 098,00
74121	Dotation de solidarité rurale	35 700,00	1 443,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	25 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	6 400,00	0,00
7472	Participat° Régions	1 000,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	36 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	140 000,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	400,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	28 000,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00
74834	Etat- Compens. Exonérat° taxes foncière	5 000,00	-1 387,00
74835	Etat- Compens. Exonérat° taxe habitat°	35 000,00	-12 906,00
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	102 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		2 573 202,00	-21 706,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	15 000,00
7718	Autres produits except. Opérat° gestion	0,00	15 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 573 202,00	-6 706,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00
776	Différences sur réalisations négatives)	0,00	0,00
7785	Excédent invest. transféré cpte	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 573 202,00	-6 706,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10) **264 374,00**

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **257 668,00**

Recettes de Fonctionnement :

002. Résultat reporté : 264 374 euros.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 10 000 euros .

Voté à l'unanimité

Chapitre 70 : Ventes des services, du Domaine : pas de crédits supplémentaires

Voté à l'unanimité.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 242 euros.

24 voix POUR, 2 Abstentions (ensemble avec la Gauche pour Salouel).

Chapitre 74 : Dotations et Participations : 32 948 euros.

Voté à l'unanimité.

M. le Maire indique que la baisse de la DGF est de 7.27%.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

pas de crédits supplémentaires.

Voté à l'unanimité.

Chapitre 76 Produits financiers :

pas de crédits supplémentaires.

Voté à l'unanimité.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 15 000 euros.

Voté à l'unanimité.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : 1 203 866 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2016	Crédits reportés	BS 2016	Total RAR et BS 2016
16818	01 Capital des emprunts	41 445 €			- €
202	01 Frais liés à l'élaboration de documents d'urbanisme		1 900 €	15 000 €	16 900 €
2041512	40 Fonds de concours blocs vestiaires golf		65 217 €		65 217 €
2041512	821 Fonds de concours rue des Moutiers		200 000 €		200 000 €
2041512	821 Fonds de concours route de Rouen			100 000 €	100 000 €
2111	01 Terrains nus		315 580 €		315 580 €
2115	01 Acquisitions foncières		156 600 €		156 600 €
2121	01 Plantations		20 000 €		20 000 €
2121	823 Parvis Mairie et Restructuration allée H.Grémont	5 500 €			- €
21318	64 P42 Crèche Petit Prince : création d'une pente toiture	21 000 €			- €
2138	01 Réhabilitation Immeuble 5 rue Pasteur		60 000 €		60 000 €
2152	821 P43 Signalétique	4 550 €	5 000 €		5 000 €
21568	821 Borne incendie Allée H. Grémont	2 300 €			- €
2183	020 P61 Services Techniques : Matériel informatique		900 €	1 300 €	2 200 €
2183	212 P60 Ecole : Matériel informatique			5 000 €	5 000 €
2184	020 P61 Mairie : Mobilier		5 000 €		5 000 €
	30 P62 Salle des Events : Mobilier (tables + rideau de scène)	2 800 €		11 000 €	11 000 €
	212 P60 Ecole : mobilier classes			5 000 €	
2313	30 P62 Events : alarme anti-intrusion			- €	- €
2188	20 Matériels divers pour le Service espaces verts	4 300 €		22 000 €	22 000 €
	020 Abris de jardin (x2)		4 000 €		4 000 €
	821 Panneau à messages variables	15 000 €			- €
	823 Création d'estrades + clôture Jardins ouvriers	7 700 €			- €
	421 P56 Centre de loisirs : stockage	2 200 €			- €
	212 P60 Ecole : Monobrosse			1 000 €	1 000 €
	212 P60 vestiaires (Ecole+garderie)	700 €		300 €	300 €
2313	212 P60 Travaux groupe scolaire (dont éclairage 2 classes+ sécurisation)	6 800 €		- €	- €
	020 P61 Mairie : toitures		62 000 €		62 000 €
2315	020 Travaux sur les bâtiments communaux		50 000 €		50 000 €
2315	821 P68 Travaux de voirie (résidence inter. Extension réseau BT coussins berlinois etc)	151 180 €			- €
2315	30 P50 salle des tilleuls : mise aux normes (menuiseries,		10 000 €		10 000 €
2315	814 P47 Eclairage public (dt boulodrome - poste de police - illumination)	20 000,00 €	13 000 €		13 000 €
	814 P47 Eclairage public : installation d'ampoules LED			12 000 €	
2315	026 P73 Aménagement du cimetière communal		56 900 €		56 900 €
2315	821 Monument aux Morts			3 000 €	3 000 €
020	01 Dépenses imprévues	1 745 €		2 169 €	2 169 €
		287 220 €	1 026 097 €	177 769 €	1 203 866 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2016	Crédits reportés	BS 2016	Total RAR et BS 2016
001.	01 Excédent d'investissement reporté			1 054 014 €	1 054 014 €
1068.	01 Excédent de fonctionnement capitalisé			88 000 €	88 000 €
1022.	01 FCTVA	50 000			- €
10223.	01 Taxe d'urbanisme	2 000			- €
040	Amortissements des immobilisations	101 300			- €
1343	01 ONA Produit convention de PUP	98 280			- €
16818	64 P42 CAF prêt 0% pour toiture PP	4 375			- €
1321	421 P42 CAF subvention pour toiture PP	6 125			- €
1321	421 Subvention parlementaire (éclairage 2 classes) DETR (travaux d'accessibilité dans les bât commx)	1 500			- €
1321.	020 P61 commx)	11 000	60 800 €		60 800 €
1323.	01 Subvention départementale (PLU et IDEAL)	12 640	1 052 €		1 052 €
		287 220 €	61 852 €	1 142 014 €	1 203 866 €

La section d'investissement est approuvée (22 voix POUR, 2 Voix CONTRE)

8. Révision des tarifs ALSH, activités périscolaires, restauration scolaire :

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs comme suit :

CENTRE DU MERCREDI

quotient familial	Habitants de SALOUEL			
	1 jour sans repas	1 jour avec repas	1/2 jour sans repas	1/2jour avec repas
Q < 490	8,00 €	11,45 €	4,00 €	7,45 €
490,01 <Q< 900	9,00 €	13,35 €	5,00 €	9,35 €
Q> 900.01	10,00 €	14,85 €	5,50 €	10,35 €

Tarif hors SALOUEL mais METROPOLE : + 2 € à chaque prix affiché dans le tableau ci-dessus.

Tarif hors METROPOLE : + 5 € à chaque prix affiché dans le tableau ci-dessus.

M. Boyer estime que la hausse proposée est trop importante et selon Mme Rochowiak les usagers ne comprendront pas une telle augmentation.

☞ M. le Maire rappelle que le déficit de l'ALSH du mercredi est de 36 000 euros et affirme sa position sur le principe de répercuter le coût du service à l'utilisateur.

M. Boyer trouve anormal que ce déficit comptabilise la participation des services municipaux qui restent payés par le contribuable quelle que soit leur affectation. De plus, il fait remarquer que la journée d'ALSH à Saleux est à près de 9 euros.

☞ M. Hémart indique qu'il a souhaité mettre en place une comptabilité analytique afin de mieux appréhender les charges par activités et que par conséquent, il est normal d'y inclure les charges du personnel titulaire.

A la question des impôts, il répond que les taux des impôts ménages sont très bas et que la baisse des dotations est à l'origine de cette augmentation.

M. Sauval souligne que les taux de la Ville de Saleux sont largement supérieurs (TH 15.97% et TF 30.70%).

M. Sauval trouve anormal que le prix à la journée du mercredi avec repas puisse être plus cher qu'une journée d'ALSH de vacances scolaires.

Il aurait préféré réduire d'un euro, le prix de la journée du mercredi, étant entendu qu'il aurait été demandé au Directeur de l'ALSH de réduire les sorties et d'augmenter d'un euro le prix de la journée de vacances scolaires pour maintenir la qualité de service en maintenant les sorties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (22 Voix POUR, 2 ABSECTIONS (M. Sauval et Mme VELCIN) 2 Voix CONTRE (Ensemble avec la Gauche pour Salouel) **ADOpte les tarifs proposés à compter du 1^{er} septembre 2016.**

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Quotient Familial	Proposition				
	ALSH			CENTRE DE VACANCES	CAMPS ADOS
	<i>sans repas</i>	<i>avec repas</i>	<i>Camping (5 jours maxi)</i>	<i>Centre de vacances (avec hébergement)</i>	
Q<490	7,00 €	10,45 €	15,00 €	19,00 €	19,00 €
490,01 < Q < 900	8,00 €	12,35 €	17,00 €	20,00 €	20,00 €
Q > 900,01	9,00 €	13,85 €	18,00 €	21,00 €	21,00 €

Tarif hors SALOUEL mais METROPOLE : + 2 € à chaque prix affiché dans le tableau ci-dessus.

Tarif hors METROPOLE : + 5 € à chaque prix affiché dans le tableau ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (22 Voix POUR, 2 ABSECTIONS (M. Sauval et Mme VELCIN) 2 Voix CONTRE (Ensemble avec la Gauche pour Salouel) **ADOpte les tarifs proposés à compter du 1^{er} septembre 2016.**

Tranche du quotient (Q)	Tarif cantine*			Tarif garderie		Tarif horaire TAP
	<i>normal</i>	<i>majoré (x2)</i>	<i>PAI</i>	<i>matin</i>	<i>après-midi</i>	
A Q< 205.00	2,15 €	4,30 €	1,25 €	0,74 €	0,90 €	0,40 €
B 205.01 < Q > 490.00	3,45 €	6,90 €	1,85 €	0,76 €	1,00 €	0,60 €
C 490.01 < Q > 900.00	4,35 €	8,70 €	2,25 €	0,78 €	1,05 €	0,80 €
D Q> 900.01	4,85 €	9,70 €	2,50 €	0,80 €	1,10 €	1,00 €

* inclus le coût lié aux activités périscolaires (40%)

Personnes extérieures : application d'un tarif maximal (quotient D).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (24 Voix POUR, 2 Voix CONTRE (Ensemble avec la Gauche pour Salouel) **ADOpte les tarifs proposés à compter du 1^{er} septembre 2016.**

9. Rémunération des animateurs :

M. le Maire propose à la Commission de revoir la rémunération des animateurs comme suit :

Type	TARIFS 2008 (BRUT PAR JOUR)	TARIFS 2016 (réévalués avec la variation du SMIC)	Proposition	Proposition Mercredi
DIRECTEUR (BAFD ou en cours)	60.98€	68.35€	60.00€	50.00€
DIPLOME BAFA	53.13€	59.55€	50.00€	40.00€
ANIMATEUR EN COURS DE FORMATION			40.00€	35.00€
SANS DIPLOME	45.20€	50.70€	35.00€	30.00€
TITULAIRES DU BREVET DE SURVEILLANT DE BAIGNADE	60.98	68.35€	50.00	-
JOURNEE FERIEE NON CHOMEE ET DIMANCHE	Vacation majorée de 50%	89.31€	Vacation majorée de 50%	-

M. Trancart précise que cette proposition est liée aux contraintes budgétaires mais également par comparaison avec les rémunérations offertes dans les communes voisines.

Le Conseil Municipal (1 Abstention- Mme FORESTIER), **ACCEPTE le barème de rémunération proposé à compter du 1^{er} septembre 2016.**

10. Centre de révision du Baccalauréat : Adaptation de la délibération :

Par délibération en date du 23 mars 2006, le Conseil municipal avait décidé la mise en place d'un centre d'aide à la révision du baccalauréat pendant les vacances de Pâques, pour les lycéens de la commune.

Une délibération a donc été prise pour fixer le montant de la rémunération des intervenants ainsi que pour la participation financière des familles.

Cette action menée auprès des jeunes connaît un tel succès qu'elle a été reconduite année après année.

Aussi, afin de se mettre en adéquation avec les services du Trésor Public, il convient d'adapter la délibération prise en 2006, pour la rendre reconductible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le principe de la reconduction du centre de révision du baccalauréat.

11. Révision des tarifs de location des salles :

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de location pour les différentes salles de la commune comme suit :

SALLE DES TILLEULS :

Prix de location avec vaisselle :	150 €
Cautions :	300 €
Acompte :	50 €
Réservée aux habitants de SALOUEL.	
Location uniquement le dimanche midi.	

SALLE JEAN JAURES :

1) Habitant de SALOUEL

Salle avec vaisselle (avril à septembre) :	275 €
Salle avec vaisselle (octobre à mars) :	325 €
Cautions :	300 €
Acompte :	100 €

2) Hors SALOUEL

Location de salle :	350 €
Location de vaisselle :	50 €
Cautions :	300 €
Acompte :	100 €

SALLE DES EVENTS :

a) Activités commerciales (présentation pour vente).

Samedi ou dimanche ou jour férié :	1 000 €
Samedi ou dimanche ou jour férié (octobre à mars):	1 050 €
Location 3 jours de suite :	2 400 €
En semaine :	800 €
Location de 3 jours de suite en semaine :	1 800 €
Location de 3 jours de suite en semaine (octobre à mars) :	1 850 €
Cautions :	500 €
Acompte :	300 €

b) Activités non commerciales.

Location de salle :	800 €
Location de salle (octobre à mars) :	850 €
Location de salle + cuisine + laverie :	1 000 €
Location de salle + cuisine + laverie (octobre à mars) :	1 050 €
Cautions :	500 €
Acompte :	300 €

c) Habitant de SALOUEL.

Location de la salle + cuisine + laverie :	400 €
Location de la salle + cuisine + laverie (octobre à mars):	450 €
Location vaisselle :	100 €
Caution :	500 €
Acompte :	300 €

d) Association de SALOUEL (ayant leur siège social à la mairie) et Associations caritatives.

1 ^{ère} location de salle + cuisine + laverie :	Gratuit
2 ^{ème} location de salle + cuisine + laverie :	400 €
3 ^{ème} location de salle + cuisine + laverie :	800 €
Location salle + cuisine + laverie du lundi au jeudi :	Gratuit
Location de vaisselle (le week-end) :	100 €
Caution :	500 €
Acompte :	300 €

En cas d'annulation moins de 3 mois avant la location : refus l'année suivante.

e) Organisation de concours.

Location de la salle ½ jour :	350 €
Location de la salle journée :	600 €
Location de la salle 2 jours :	950 €
Location de la salle 3 jours :	1 300 €
Location de la salle 4 jours :	1 650 €
Location de la salle 5 jours :	2 000 €
Caution :	500 €
Acompte :	300 €

f) Association ou particulier hors de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole »

Location de la salle :	1 000 €
Location de la salle (octobre à mars) :	1 050 €
Location de cuisine + laverie :	400 €
Caution :	500 €
Acompte :	300 €

g) Location de vaisselle.

Forfait location de vaisselle 001 à 250 personnes :	200 €
Forfait location de vaisselle 251 à 550 personnes :	300 €
Location de verre uniquement	0,10 € l'unité

h) Nettoyage de la salle.

Le nettoyage peut être réalisé par les agents communaux au tarif horaire en vigueur de l'agent.

M. Boyer est étonné que l'on puisse imposer à toute association d'avoir son siège social à la Mairie.

☞ M. le Maire rappelle qu'il serait très délicat de laisser toute initiative de création d'association et de domicilier le siège à Salouel (et non pas à la Mairie uniquement). Nous nous verrions contraints de devoir accepter de faire bénéficier ces associations, des gratuités de salles.

☞ M. Darragon indique qu'il est de notre devoir d'avoir un regard sur l'activité des associations communales et qu'il convient de maîtriser les locations.

Après avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ les nouvelles tarifications de locations des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2017.**

12. Régies de recettes : abrogation de délibérations :

Les services du Trésor Public ont effectué une remise à plat de toutes les régies créées par les communes et souhaite à ce titre, que la commune apporte certaines modifications concernant le fonctionnement de ses régies.

- a) **Régie de recettes (droits de place marchés) :** Par arrêté pris en 1990 puis en 1997, une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place avait été créée dans le cadre des marchés mis en place sur SALOUEL (*marché et marché d'automne*). Or, il s'avère que cette nature de recettes a été incluse dans la régie de recettes créée pour les « produits divers ». Cette régie de recettes « droits de place » n'ayant plus lieu d'exister, les services du Trésor public demandent qu'elle soit clôturée.
- b) **Régie de recettes (cantine/garderie) :** Les faits sont identiques pour la régie de recettes créée par délibération du 8 avril 2009, concernant les encaissements des sommes dues pour les frais de cantine et garderie. Cette régie est en sommeil étant donné que cette nature de recettes a été prise en compte dans la régie de recettes « Produits divers ». Afin de simplifier les comptes, il est nécessaire que cette régie « cantine/garderie » soit clôturée.
- c) **Régie de recettes (produits divers) :** Par arrêté du 8 avril 2009 modifié le 15 juillet 2012, une régie de recettes a été ouverte pour les encaissements de produits divers suivants :
 - Photocopies de documents administratifs,
 - Locations des salles municipales,
 - Droits de places,
 - Restauration scolaire et garderie scolaire,
 - Centre de loisirs,
 - Etudes surveillées,
 - Droits des concessions de cimetière.

M. le Maire propose d'ajouter à cette régie,

- l'encaissement des sommes dues dans le cadre du « centre de révision du baccalauréat » instauré pendant les vacances de Pâques ;
- l'encaissement des Activités périscolaires.

Après avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

13. Fonds de caisse de régie : Prise en charge par la commune :

Lors de la mise en place de la régie de recettes pour l'encaissement des produits divers, un fonds de caisse en numéraire a été instauré pour faciliter l'encaissement des sommes dues par les familles.

Après un contrôle effectué par les services de la Trésorerie, il s'avère qu'une différence d'un montant de 131,20 € a été constatée. Monsieur le Maire propose la prise en charge de cette somme par la commune.

Après avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

14. Mise en place d'éclairage par LED : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Dans le cadre de la réfection de l'éclairage des deux nouvelles classes de l'école, lors du Budget Primitif 2016, la commune a décidé le remplacement des lampes existantes par les lampes à LED.

A ce titre, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire et demande l'autorisation de la solliciter.

Après avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

15. Travaux de remplacement de menuiserie à l'école : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif transitoire d'accompagnement :

M. le Maire fait part à l'assemblée que certaines menuiseries de l'école sont très abimées et que lors de fortes pluies, l'eau s'infiltré par le bois devenu poreux. Ces huisseries datant de la construction du groupe scolaire, Monsieur le Maire propose de les remplacer.

Ces travaux, dont le coût dépassera la somme de 20 000 € ouvrent droit à subvention au titre du dispositif transitoire d'accompagnement que propose le Conseil Départemental. La participation du Conseil Départemental est de 25 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre de ces travaux pour l'année 2017.

Après avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

16. Mise en place d'une convention de mise à disposition de moyens entre la Commune et le CCAS :

Dans le cadre de son action générale de développement social sur la commune, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dispose de bâtiments nécessaires à son fonctionnement, dont il est propriétaire.

Ne possédant pas de personnel pour l'entretien de ces bâtiments, le CCAS fait appel aux moyens humains et techniques de la commune afin de l'aider dans la gestion et l'entretien desdits bâtiments et de leurs abords.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention de moyens afin d'organiser les relations entre la commune et le CCAS. Le document est présenté à l'assemblée.

Après avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

17. Instauration de la TLPE (Taxe Locale sur les enseignes et publicités extérieures) :

Monsieur le Maire rappelle à Le Conseil municipal que la commune appliquait jusqu'à présent la taxe à l'emplacement sur son territoire communal.

Il rappelle également que les communes qui percevaient en 2008, soit la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses (TSA, ancien article L 2333-6 du CGCT), soit la taxe sur les emplacements publicitaires fixes (TSE, ancien article L 2333-21 du CGCT), ont vu ces taxes remplacées à compter du 1^{er} janvier 2009, par la TLPE (loi n° 2008-776 du 4 août 2008, articles L2333-6 à 16 Du CGCT).

La substitution de la TLPE à la TSA ou à la TSE s'est donc effectuée automatiquement sans qu'une délibération soit nécessaire.

Cette intervention législative avait pour objectif premier de simplifier la taxation des dispositifs publicitaires afin de faciliter la mise en place de cette taxe. Désormais, la taxe communale sur les publicités et la taxe communale sur les emplacements sont fusionnées en une seule taxe appelée **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)** et ce, depuis le 1^{er} janvier 2009.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc :

- De décider l'application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

- d'appliquer pour les enseignes :

Enseignes					Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
Superficie 0 à 7 m ²	Superficie 7 à 12 m ²	Superficie 12 à 20 m ²	Superficie 20 à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	Superficie ≤ à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	Superficie ≤ à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²
Exonéra°	50 % du prix de base	Tarif de base	Tarif de base X 2	Tarif de base X 4	Tarif de base	Tarif de base X 2	Tarif de base X 3	Tarif de base X 6

Tarif de base : 20,50 €/m² en 2017.

Et ce, conformément à la loi du 4 août 2008.

- Conformément à l'article L 2333-9, le tarif de base sera fixé à **20,50 €** par m² en 2017. Le tarif ainsi que les conditions seront revus chaque année.
- De dire que la TLPE sera recouverte annuellement par la commune et qu'elle sera payable dans tous les cas sur déclaration préalable des assujettis, et ce, conformément à l'article L 2333-14 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 ;
- De rappeler que toutes les publicités extérieures, les dispositifs publicitaires, les enseignes et pré-enseignes, y compris celles visées par les deuxième et troisième alinéas de l'article L 581-19 du Code de l'Environnement, doivent être déclarées préalablement à leur mise en place ;
- De missionner la Société REFPAC, pour une durée de 3 années afin d'assister nos services dans la gestion de ce projet. A ce titre, la convention à intervenir avec cette société est proposée au Conseil municipal ;
- D'inscrire les sommes nécessaires pour ce projet, au budget communal.

Après avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire.**

18. Rapport annuel sur les marchés publics :

Eu égard au Code des Marchés Publics, relatif à l'information sur l'exécution des marchés, Monsieur le Maire donne toutes les précisions sur l'attribution des marchés mis en concurrence suite aux dépenses d'investissement votées en 2015 :

Travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie au groupe scolaire

- **Maitrise d'œuvre : EURL PETIT**
 - 2013 : 41 726,05 euros TTC
 - 2014 : 7 820,40 euros TTC

- **Lot n°1 - Gros-Œuvre ; PONTHEIU CONSTRUCTION : 34 439,41 euros TTC**
 - 2013 : 34 439,41 euros TTC (soldé)
- **Lot n°2 - Charpente ; COUVERTURE FLET : 33620,65 euros TTC**
 - 2013 : 33 620,65 euros TTC (soldé)
- **Lot n°3 - Couverture ; PROFILS GLACES : 80 642,69 euros TTC**
 - 2013 : 74 088,19 euros TTC
 - 2014 : 6 554,50 euros TTC (soldé)
- **Lot n°4 - Menuiseries intérieures ; PELLETIER MENUISERIES : 30 191,37 euros TTC**
 - 2013 : 30 191,37 euros TTC (soldé)
- **Lot n°5 - Faux plafonds ; SIMPLIFOR : 36 020,16 euros TTC**
 - 2013 : 36 020,16 euros TTC (soldé)
- **Lot n°6 - Electricité ; GAFFE : 35 142,93 euros TTC**
 - 2014 : 35 142,93 euros TTC (soldé)
- **Lot n°7 - Plomberie ; THOMAS : 28 192,37 euros TTC**
 - 2013 : 17 949,19 euros TTC
 - 2014 : 10 243,18 euros TTC (soldé)
- **Lot n° 8 - Chauffage ; THOMAS : 121 753,23 euros TTC**
 - 2013 : 100 305,78 euros TTC
 - 2014 : 21 447,45 euros TTC (soldé)
- **Lot n°9 - Peinture ; CATY PEINTURE : 13 694,20 euros TTC**
 - 2013 : 7 951,31 euros TTC
 - 2014 : 5 742,89 euros TTC (soldé)
- **Lot n°10 - VRD espaces verts ; STPAS : 72 596,84 euros TTC**
 - 2013 : 68 961,00 euros TTC
 - 2014 : 3 635,84 euros TTC (soldé)

Travaux de rénovation des bâtiments communaux

- **Maitrise d'œuvre : EURL PETIT**
 - 2014 : 5 350,80 euros TTC
- **Lot n°1 - Gros-Œuvre ; PONTHEIU RAVALEMENT : 29 837,52 euros TTC**
 - 2014 : 22 412,54 euros TTC (reste 7424.98 € TTC)

- **Lot n°2 - Charpente ; COUVERTURE FLET : 38 079,17 euros TTC**
 - 2014 : 38 079.17 euros TTC (soldé)
- **Lot n°3 - Menuiseries extérieures ; PROFILS GLACES : 52 284,00 euros TTC**
 - 2014 : 47 361.30 euros TTC
 - 2015 : 4 922.70 euros TTC (soldé)
- **Lot n°4 - Menuiseries intérieures ; AM3D : 11 869,20 euros TTC (montant initial 18 000 € ; avenant moins-value de 6 130,80 €)**
 - 2014 : 10 846,87 euros TTC
 - 2015 : 1 022.33 euros TTC (soldé)
- **Lot n°5 - Plâtrerie/Faux plafonds ; SIMPLIFOR : 3007,92 euros TTC**
 - 2014 : 1 743,20 euros TTC
 - 2015 : 1 264,72 euros TTC (soldé)
- **Lot n°6 - Electricité ; GAFFE : 30 845,58 euros TTC (montant initial : 38 520,78 € ; avenant moins-value de 7 675,20 €)**
- **Lot n°7 - Plomberie sanitaire/Chauffage ; SARL THOMAS : 156 159,76 euros TTC (montant initial : 158 396,14 € ; avenant moins-value de 2 236,38 €)**
 - 2014 : 145 768,48 euros TTC
 - 2015 : 10 391,28 euros TTC (soldé)
- **Lot n° 8 - Peinture ; COTÉ PEINT : 9 601,96 euros TTC (montant initial : 9 397,79 € ; avenant plus-value de 204,17 €)**
 - 2014 : 9 393,57 euros TTC (reste 208,39 € TTC)
- **Lot n°9 - Serrurerie ; PONTHEIU MENUISERIE : 17 112,00 euros TTC**
 - 2014 : 7 080,00 € TTC (reste 10 032,00 € TTC)

Eclairage public : programme 2015

- **CEGELEC : 34 975.20 euros TTC**

Travaux de voirie - programme 2015

- **EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS : 87 537.60 euros TTC**
 - 2015 : 87 537.60 euros TTC

Création d'un espace ludique au Marais Communal

- **Terspective : 6 487.20 euros TTC (soldé)**
- **Agence Noyon : 386.10 euros TTC (soldé)**

Réfection toiture Garderie

- **Couverture FLET : 10 745.04 euros**

19. Rapport annuel sur les opérations immobilières :

Dans le cadre du dispositif en matière de transparence des mutations immobilières, prévu par l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le bilan de la politique foncière menée par la Commune :

Acquisition :

➤ Néant

Cession :

➤ Néant

20. Formation des élus : Débat et tableau récapitulatif annuel :

M. le Maire rappelle que L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose un débat annuel relatif à la formation des élus et la mise en place d'un tableau récapitulatif.

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE en 2015 :
	NEANT

Pour l'année 2016, il n'y a pas actuellement, de demande de formation formulée par un membre du Conseil municipal.

21. Plan Local d'Urbanisme : Création d'une commission spécifique chargée du suivi des études relatives à ce dossier :

Par délibération en date du 29 mars 2016, le Conseil municipal a décidé la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de créer une commission spécifique composée de 11 membres, chargée du suivi de ce dossier. Après réflexion, les 11 membres suivants composeront cette commission :

- HEMART Jean-René
- DARRAGON Franck
- DENANCY Charles
- JACOILLOT Philippe
- ROC Stéphane

- HARY Lionel
- HEBERT Jean-Guy
- BON Daniel
- CRINON Isabelle
- FORESTIER Annie
- BOYER Jacques

22. Rétrocession de la rue George Sand dans le domaine communal :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par la SIP (Société Immobilière Picarde), propriétaire du lotissement de la rue George Sand, qui sollicite le transfert des voiries et réseaux du lotissement dans le domaine communal.

M. le Maire précise que les services de l'eau et de l'assainissement d'Amiens Métropole seront saisis afin de procéder à une inspection des réseaux existants dans ce lotissement et que le transfert ne pourra se réaliser une fois le certificat de conformité obtenu.

De même, les espaces verts présents dans le lotissement, deviendraient propriété communale eu égard à la présence sur ces parcelles de mats d'éclairage public et tampons divers. Monsieur le Maire souligne à cet effet, qu'une convention sera établie avec la SIP afin que l'entretien des espaces verts reste à leur charge.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le Conseil municipal :

- **DONNE son accord de principe** à cette rétrocession de voirie et réseaux dans le domaine communal ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

23. Tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2017 :

En application des articles 254 à 267 du Code de procédure pénale, un jury d'assises doit être désigné chaque année, par tirage au sort parmi les électeurs du Département.

Afin de déterminer la liste définitive qu'établira une commission spéciale qui se réunira au siège de la Cour d'Appel, la Commune de SALOUEL a été désignée par arrêté Préfectoral pour procéder au tirage au sort de 9 jurés appelés à siéger à la Cour d'Assises.

Il est donc procédé au tirage au sort de 9 personnes sur la liste électorale de la commune.

24. Questions orales :

Aucune question n'a été déposée.

Séance levée à 23 H 10.